

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inclusion du karaté aux jeux Olympiques de 2024 Question écrite n° 20641

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de Mme la ministre des sports sur l'absence du karaté dans le programme olympique des jeux de Paris 2024. Alors que le karaté est présent aux jeux Olympiques de Tokyo de 2020, la fédération française de karaté, qui représente la 14ème fédération sportive nationale, rassemblant 260 000 licenciés inscrits dans 5 000 clubs, ne comprend pas que sa discipline ait été écartée de la compétition de 2024. D'autant que sur le plan international, la France se place régulièrement dans les trois premières nations du karaté mondial. Elle a terminé à la première place du championnat d'Europe 2019 et ne compte plus ses champions du monde. Le karaté représente un véritable potentiel de médaillés pour les jeux Olympiques de 2024. Au vu de ces éléments il lui demande dans quelle mesure il est possible d'intégrer le karaté au programme des jeux Olympiques organisés par la France en 2024.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur: M. Alain David

Circonscription: Gironde (4e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 20641

Rubrique: Sports

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE20641

Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>18 juin 2019</u>, page 5509 Réponse publiée au JO le : <u>30 juillet 2019</u>, page 7209